

Bilan 2023

6 février 2024

Introduction

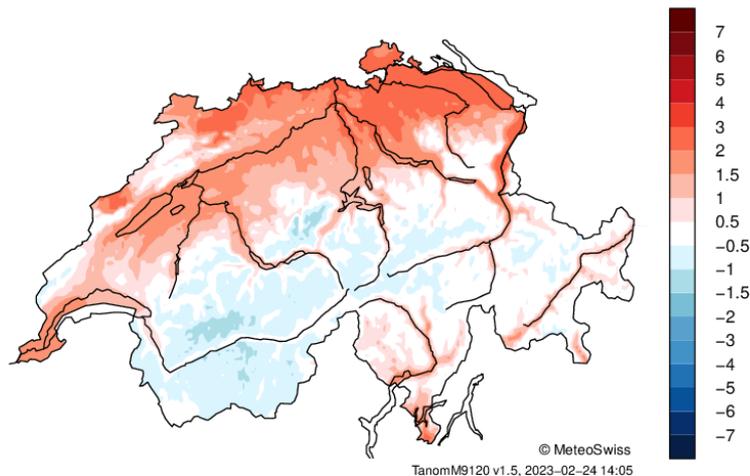
- Salutations
- Bilan phytosanitaire de l'année 2023
- Politique agricole fédérale et cantonale
- Avenir de la filière valaisanne des fruits et légumes
- Divers

Bilan phytosanitaire de l'année 2023

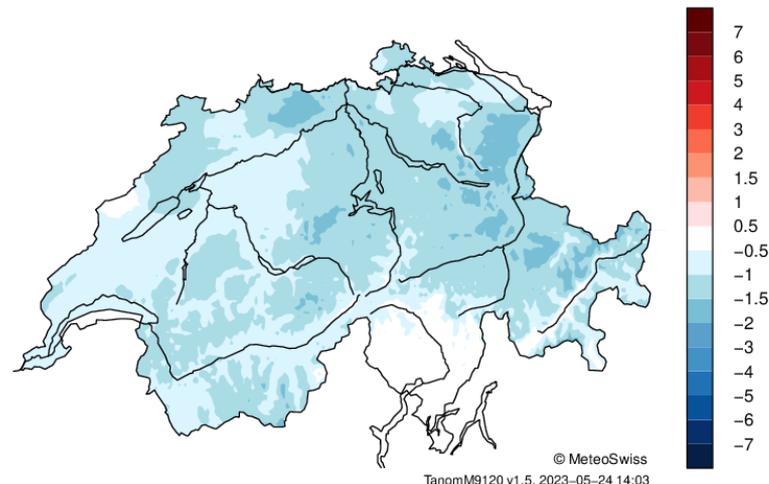
Céline Gilli - Diana Zwahlen

Température 2023 par rapport à la norme

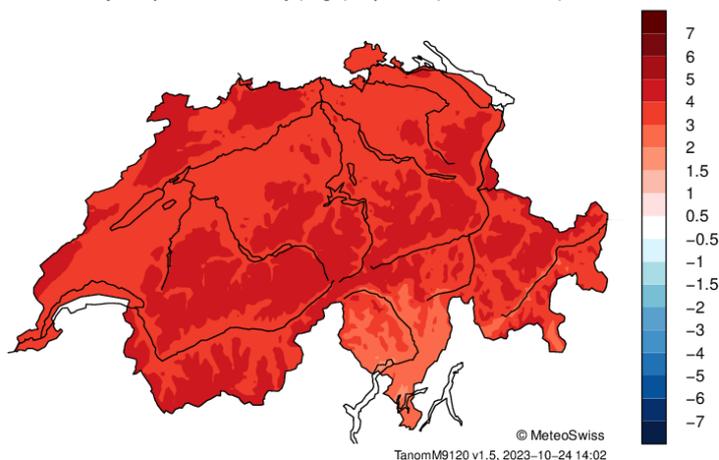
Monthly Temperature Anomaly (degC) Jan 2023 (Ref. 1991-2020)



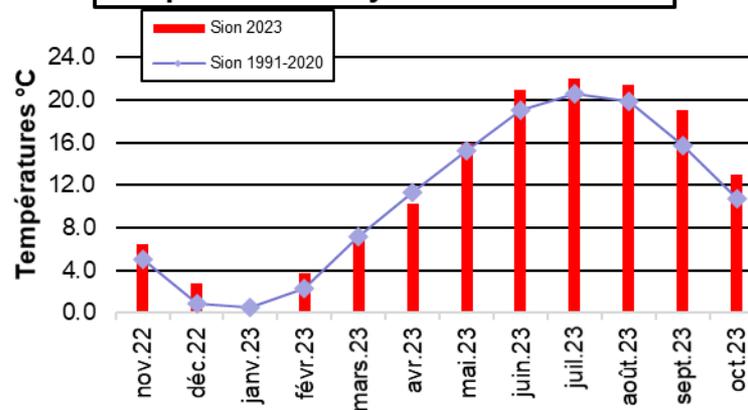
Monthly Temperature Anomaly (degC) Apr 2023 (Ref. 1991-2020)



Monthly Temperature Anomaly (degC) Sep 2023 (Ref. 1991-2020)

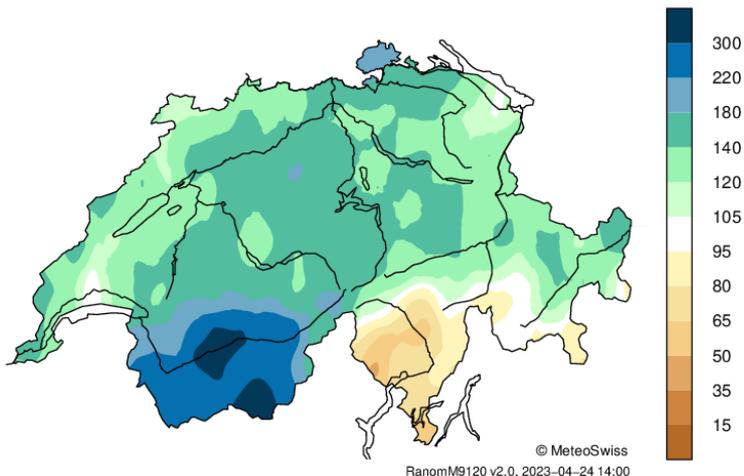


Températures moyennes mensuelles

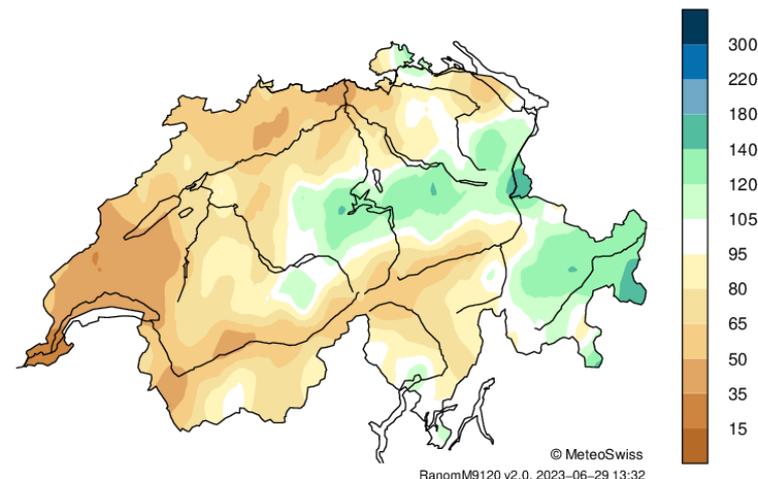


Précipitations 2023 par rapport à la norme

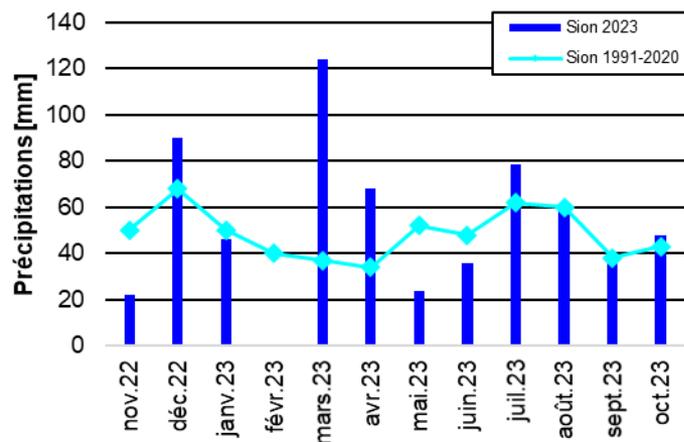
Monthly Precipitation Anomaly (%) Mar 2023 (Ref. 1991-2020)



Monthly Precipitation Anomaly (%) May 2023 (Ref. 1991-2020)



Précipitations mensuelles en mm



Gel d'hiver

Données Agrometeo

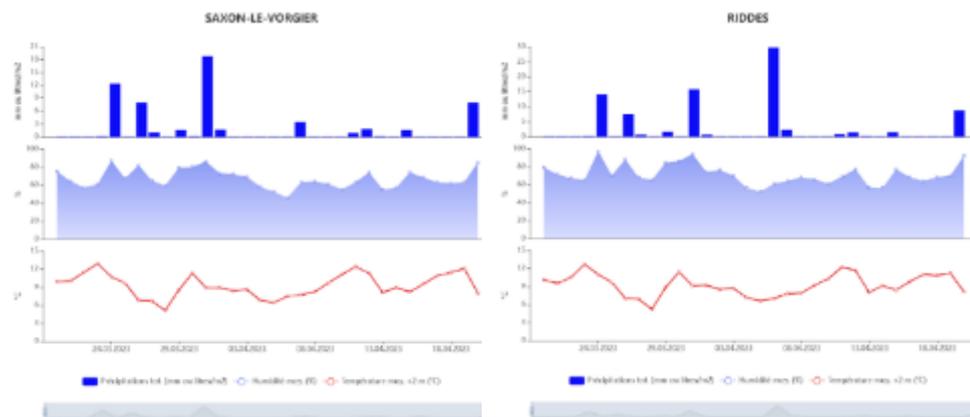
Date	Température min. +2 m (°C)				
	MARTIGNY	SAXON	CHARRAT	FOUGERES	ST-LEONARD
19.01.2023	-6.3	-12.9	-12.3	-9.2	-11.6
20.01.2023	-11.2	-15.5	-15.1	-12.4	-14.2
21.01.2023	-11.2	-16	-14.8	-12.8	-14
22.01.2023	-10	-15.1	-14	-13.2	-13.6
23.01.2023	-9.7	-13.8	-13.9	-12.1	-13.2
24.01.2023	-9.7	-12.5	-11.8	-10.6	-11.7
25.01.2023	-8	-10.4	-10.2	-9.8	-9.4

- Baisse de rendements
- Effet indirect sur la bactériose



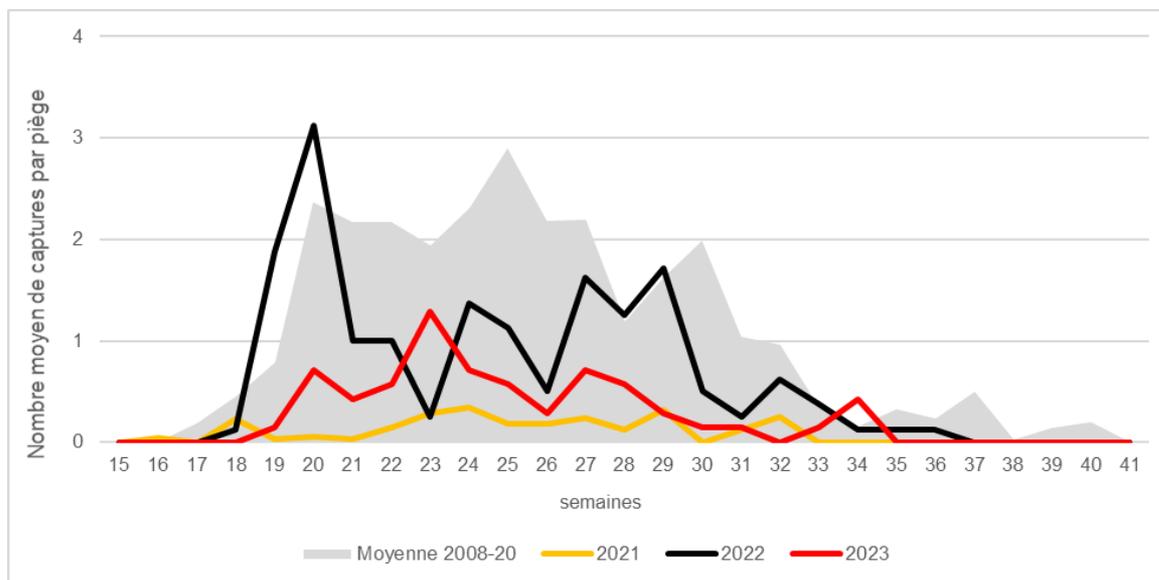
Printemps pluvieux et froid

- ▲ Floraison des abricotiers en plaine autour du 20 mars
- ▲ Forte pression de la moniliose
 - *Monilia laxa* ou *Monilia fructicola*?
 - ➔ *M. laxa*
 - Conditions météorologiques très favorables aux infections
 - Difficultés de positionner les traitements en raison du nombre de jours de pluie élevé durant la floraison



Saison plutôt calme au niveau des insectes

▲ Carpocapse des pommes et des poires

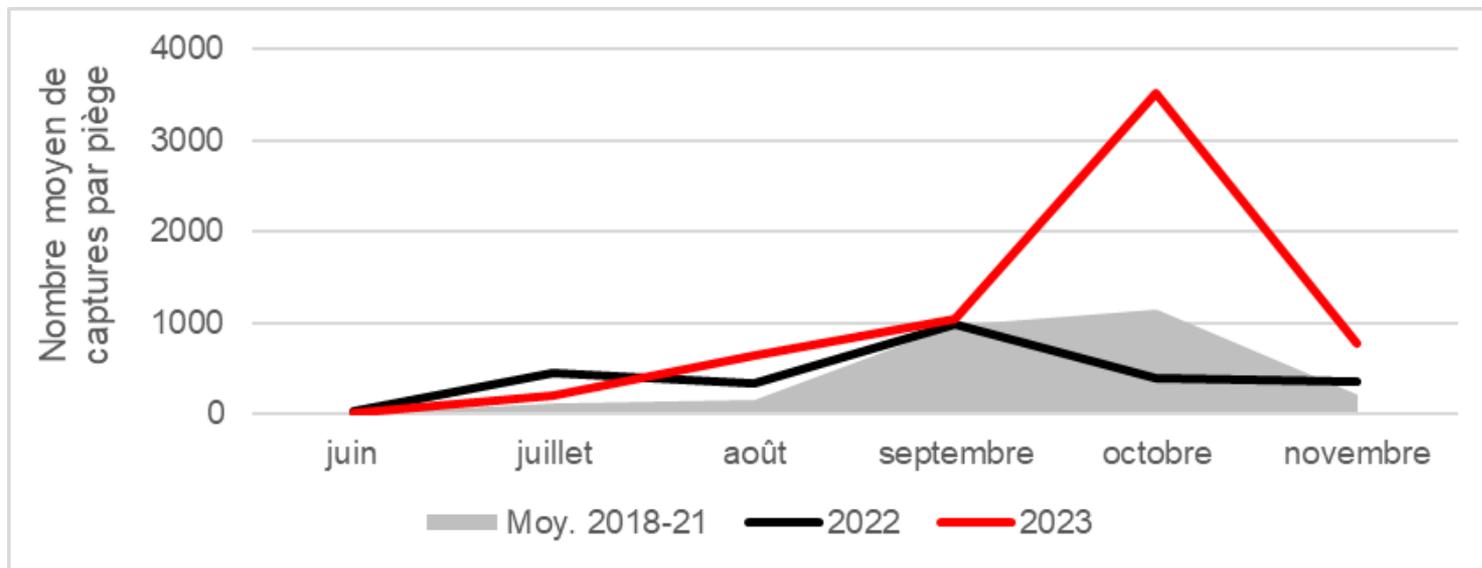


- **Contrôles à la récolte** : dégâts sur fruits généralement très faibles avec en moyenne moins de 1 % (0 à 11,2 %) de fruits attaqués avec larve vivante ou galerie profonde
- Sur d'autres parcelles, très forte attaque (70 %)



Saison plutôt calme au niveau des insectes

▲ *Drosophila suzukii*



- Mis à part en janvier, hiver doux, favorable à *D. suzukii*
- Explosion des populations en octobre, exceptionnellement doux



Situation feu bactérien

Ces calculs et prognoses pour Valais ont été fait le 10/05/2023 07:09:04.

2023	FULLY-LETTAZ		FOUGERES		CHATEAUNEUF		UVRIER		ST-LEONARD		SIERRE		CHALAIS		2023
Grafique	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Aperçu	Grafique
	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	Détail	
Alt.	459 m		480 m		485 m		495 m		499 m		510 m		595 m		Alt.
Culture	Pomme	Poire	Pomme	Poire	Pomme	Poire	Pomme	Poire	Pomme	Poire	Pomme	Poire	Pomme	Poire	Culture
17.05	M		M		M		M	M	M		M		M		17.05
16.05	M		M		M		M	M	M		M		M		16.05
15.05	M		M		M		M	M	M		M		M		15.05
14.05	M		M		M		M	M	M		M		M		14.05
13.05	M		M		M		M	M	M		M		M		13.05
12.05	M		M		M		M	M	M		M		M		12.05
11.05	M		M		M		M	M	M		M		M		11.05
10.05	M		M		M		M	HT-	M		M		M		10.05
09.05	HT-		H		I		I	SYM/I	I		I		I		09.05
08.05	I		I		I		I	SYM/I	I		I		I		08.05
07.05	I		HT-		I		I	I	HT-		HT-		I		07.05
06.05	HW-		I		HW-		I	SYM/I	HW-		HW-		HW-		06.05
05.05	I	END	!/M	END	HW-	END	I	I	I	END	HW-	END	HW-	END	05.05
04.05	!/M	!/M	L	L	H	H	H	I	!/M	!/M	!/L	!/M	M	M	04.05
03.05	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	L	L	L	L	03.05
02.05	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	02.05
01.05	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	01.05

- ▶ Plusieurs jours d'infection consécutifs entre le 4 et le 9 mai
- ▶ Proche de la fin de la floraison
- ▶ Soutien du Canton pour les traitements sur la fleur

Situation feu bactérien

- ▲ 1^{ers} symptômes observés dans les vergers (bouquets)
 - **23 mai** sur poiriers
 - **30 mai** sur pommiers
- ▲ Pour la 1^{ère} fois depuis 2019, présence de feu bactérien
 - à Vétroz
 - à Aproz (Nendaz)
- ▲ Forte pression dans la région de Sierre et Sion Ouest, parcelles arrachées complètement !
- ▲ Au total **97 parcelles et 1 pépinière** touchées et 12 arbres ou arbustes dans les jardins privés (notamment à Savièse et à Leuk)



Situation feu bactérien

- ▲ Très peu d'annonces par les producteurs !
- ▲ Élimination des symptômes demandant **beaucoup de main d'œuvre**
 - Intervenir le plus rapidement possible
 - Passer régulièrement
 - Planifier la surveillance et la lutte pour 2024

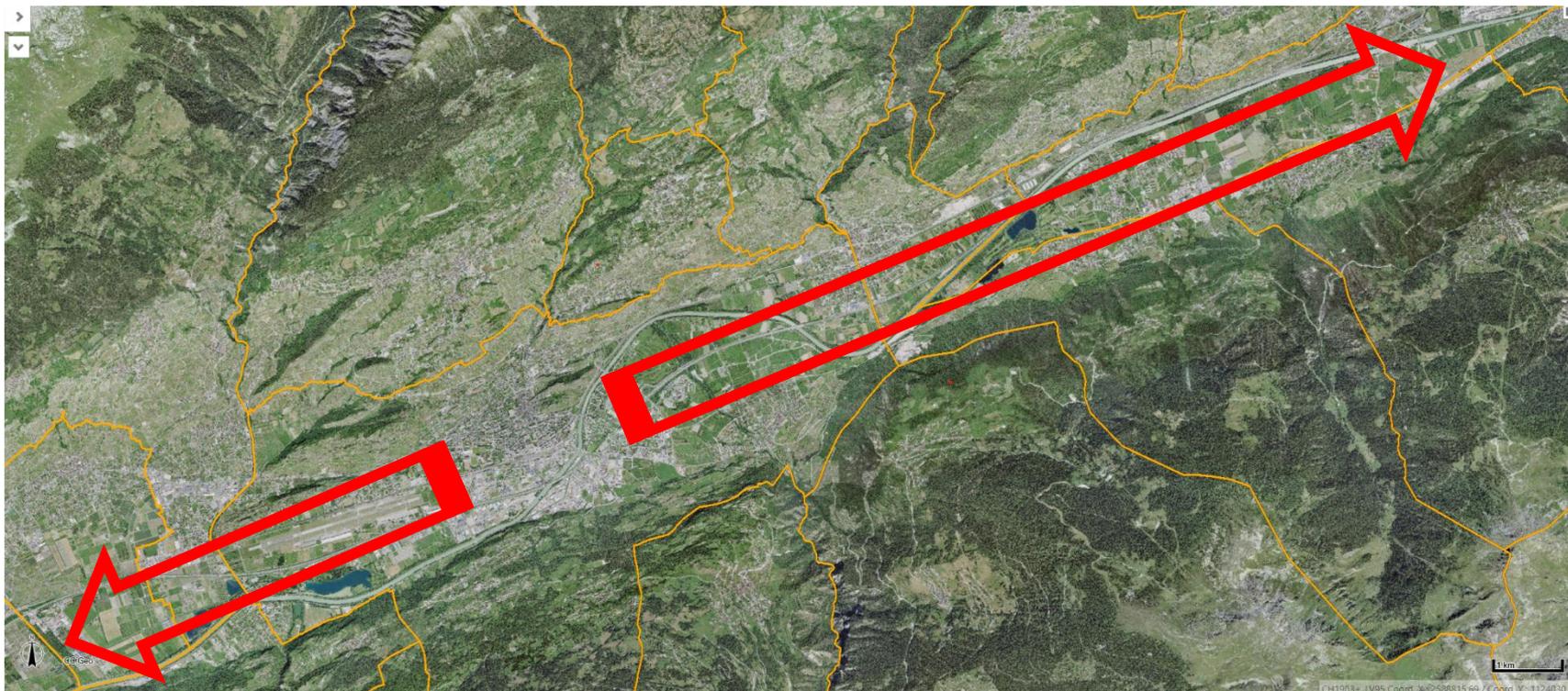


Stratégie feu bactérien 2024

- ▲ Contenir le FB à l'**Est de la Lizerne** !
- ▲ Traitements sur la fleur en cas de risque
 - Obligatoires sur les parcelles atteintes en 2023
 - Obligatoires sur tous les vergers de fruits à pépins d'Ardon, Vétroz et Conthey
- ▲ Contrôles des symptômes
 - Contrôles sur bouquets réalisés par l'Office
 - Soutien de l'Office pour les contrôles sur pousses entre **Ardon et Sion Ouest**
 - Contrôles sur pousses **sous la responsabilité des producteurs entre Sion Est et Sierre**
- ▲ Élimination des symptômes : **responsabilité des producteurs**



Stratégie feu bactérien 2024



- ▲ Soutien de l'Office, humain et financier, en fonction des priorités et des moyens à disposition

Stratégie feu bactérien 2024

- ▲ Zone à faible prévalence
 - Obligation d'annonce
 - Obligation de lutte : enlever les parties atteintes !
 - Remise en question possible par l'OFAG
- ▲ Deux séances d'information pour les producteurs
 - Ceux touchés par le FB en 2023
 - Ceux situés entre Ardon et Sierre, mais non touchés
- ▲ Lutte **collective** indispensable pour limiter la progression



Enroulement chlorotique de l'abricotier

- ▲ État des lieux en collaboration avec Agroscope
- ▲ Échantillons sur 80 parcelles
 - Bonne représentativité (régions, situation, variétés, année de plantation, mode de production)
 - 3 rameaux de bois de 2 ans par arbre
 - 20 arbres par parcelle
 - Au hasard



Enroulement chlorotique de l'abricotier



- ▲ 75 % des parcelles positives
- ▲ Sur les 60 parcelles atteintes, 51 % d'incidence
 - 12 parcelles avec incidence de 90 % ou plus
 - 5 parcelles avec incidence inférieure à 10 %
- ▲ Demande déposée au Forum fruits à pépins et à noyau
- ▲ Projet déposé par Agroscope fin 2022 auprès de l'OFAG
→ Refusé
- ▲ Prévu de déposer un nouveau projet en août 2024 en intégrant les résultats de cet état des lieux

Arrivée du scarabée japonais en Valais

- ▲ Juillet 2023, identifié sur le territoire des communes de Zwischenbergen et Simplon
- ▲ Arrivé à Gondo depuis le Piémont
- ▲ Piégeage de 2500 adultes sur le versant Sud du Simplon entre août et octobre 2023
- ▲ Versant Nord encore épargné



Carte: OVV, SCA

Description du scarabée japonais

▲ Les adultes

- mesurent 8 à 12 mm de long
- ressemblent au hanneton horticole
- présentent 5 touffes de poils blancs de chaque côté de l'abdomen ; 2 touffes à l'arrière



Photo: OEPP



Photo: Popillia.eu



Photo: C. Schweizer, Agroscope



Les trois stades larvaires de *P. japonica*

Photo: David Cappaert, Michigan State University, United States

Dégâts causés par *P. japonica*

▲ Plantes hôtes : plus de **400 espèces** !

- Adultes : **pommiers, fruitiers à noyau**, vigne, haricots, fraises, framboises, mûres myrtilles, asperges, rhubarbe
- Larves : racines de plantes herbacées (gazons et prairies), maïs, soja, tomates, fraises



Photos: T. Graf, Agroscope; Uni Pavia (IT) et Popillia.eu

Que faire si vous découvrez un coléoptère suspect?

- ▲ Capturez l'animal et ne le relâchez pas
- ▲ Contrôlez la présence des touffes de poils des deux côtés de l'abdomen
- ▲ Si possible, photographiez-le et notez l'endroit exact ainsi que le nom de la plante où vous l'avez découvert
- ▲ Congelez l'insecte
- ▲ Contactez dès que possible l'Office de la vigne et du vin au 027 606 76 40 ou sca-ovvin@admin.vs.ch

▲ Liens utiles

- Sur le site du canton du Valais : [Scarabée japonais](#)
- Sur le site de l'OFAG : [Scarabée japonais](#)



Projet ArboPhytoRed



- ▲ Rapport intermédiaire soumis à l'OFAG
- ▲ Résultats présentés lors d'Agrovina

• Aspects environnementaux



• Aspects sociaux



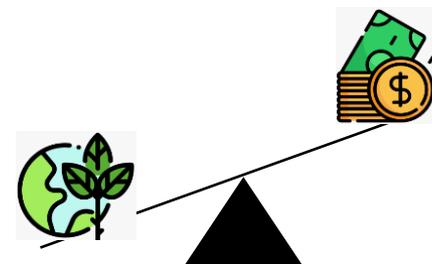
• Aspects agronomiques



• Aspects économiques



→ Adapter le projet pour avoir des stratégies économiquement viables



Projet ArboPhytoRed



- ▲ Rapport intermédiaire soumis à l'OFAG
- ▲ Résultats présentés lors d'Agrovina

• Aspects environnementaux



• Aspects sociaux



• Aspects agronomiques



• Aspects économiques



→ Adapter le projet pour avoir des stratégies économiquement viables



Projet ArboPhytoRed



- ▲ Retour positif de l'OFAG
- ▲ Échange constructif (chiffres précis et concrets)

→ **Projet très important pour la profession**

Inscriptions et informations chez

Loredana Storno

l.storno@ifelv.ch

027 345 40 44

Plus d'informations sur www.arbophytored.ch



Contributions au système de production - Contrôles

▲ Contrôles de l'Office des paiements directs (2023)

Culture	Nbre d'échantillons	Nbre de non-conformités
Arboriculture	5	2
Petits fruits	4	2
Viticulture	9	0
Pommes de terre	3	1

- ▲ En 2024, les prélèvements se feront principalement sur petits fruits et cultures fruitières
- ▲ Dès 2025, l'OFAG prévoit d'augmenter fortement le nombre d'échantillons

www.agripedia.ch > Focus politique agricole > Trajectoire de réduction des éléments nutritifs et des produits phytosanitaires > Train d'ordonnances initiative parlementaire 19.475



Directives «PER en culture fruitière en Suisse»

▲ Jusqu'à présent

- Directives du GTPI
- Listes des substances actives



▲ Nouveau

- Directives «PER en culture fruitière en Suisse»
- Index phytosanitaires d'Agroscope et liste des intrants 2024 du FiBL



www.swissfruit.ch/fr/association > Informations spécialisées > Labels et directives

Enquête communiqué



SOMMAIRE

Généralité

- Scarabée japonais
- Arboriculture
 - Interdiction d'utilisation de l'indoxacarbe
 - Tavelure du pommier
 - Carpospes des pommes et des poires
 - Carpospes des prunes
 - Drosophila suzukii
 - Cochonille bruneuse
 - Mouche de la cerise
 - Mouche de la noix

Viticulture

- Mésite et phénologie
- Impatiens
- Mésite
- Oïdium
- Oïdium femelle
- Formations continues x-bio

GÉNÉRALITÉ

SCARABÉE JAPONAIS, POPILIA JAPONICA

Originaire du Japon, ce petit coléoptère a été identifié pour la première fois en Suisse, au Tessin, en 2017. Pour le moment, il n'a pas encore été trouvé en Valais, mais des pièges sont actuellement installés dans le cadre de la surveillance du territoire.

Le scarabée japonais (*Popilia japonica*) représente une nouvelle menace pour les arbres fruitiers. Les adultes peuvent consommer entièrement le feuillage d'un grand nombre d'espèces végétales, dont la vigne, les pommiers, les fruits à noyau, les rosiers...

Plus petit qu'une pièce de 5 centimes (env. 1 cm de long), il ressemble au hanneton horticole, présent en Suisse. Il s'en distingue toutefois par les bouffes de poils blancs qu'il a sur le côté et à l'arrière. Le tête et le thorax sont vert métallique.

Le scarabée japonais vole de juin à août. En cas de suspicion, tâchez de le capturer et conservez-le dans un récipient fermé. Contactez immédiatement le scabov@ffv.admin.ch. Vous trouvez plus d'informations sous <https://www.us.ch/valais/fr/scarabee-japonais>.



ARBORICULTURE

INTERDICTION D'UTILISATION DE L'INDOXACARBE

Le Tribunal fédéral a rejeté les deux recours de la firme. Par conséquent, le délai d'utilisation de l'indoxacarbe (Steward, Armanto) fixé par l'OBAV a force de loi et les produits ne peuvent plus être utilisés depuis le 7 juin.

TAVELURE : PRODUITS DE CONTACT

Captan WG, Captan 80 WG, Captan 80 WDG, ...

Captan
 pomme/poire / apple
 Caries des fruits (MLO, v. 2776, Potentiel de risque: H0)

Organismes nuisibles / Utilisations

tavelure des arbres fruitiers à pépins

Dosage

Concentration: 0,125%
 Dosage: 2-4 kg/ha

Mode d'attente

5 Semaines

usage

Le dosage indiqué s'applique à un volume de hale foliaire de 20 000 m² par ha. Conformément aux instructions du mode d'emploi, le dosage doit être adapté au niveau des arbres.

1. Pour protéger les organismes aquatiques des végétaux liés à la culture, respecter une zone tampon (tableau 2) en rapport avec l'état de surface. Cette zone peut être réduite en recourant à des mesures telles que réduction de la culture, conformément aux mesures de sécurité d'hygiène.

2. Pour protéger les organismes aquatiques des végétaux liés à la culture, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger les organismes liés au ruisseau, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 5 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la culture et les divergences sont liées aux instructions de l'OBAV.

3. Travaillez soigneusement les zones de protection + une zone de protection jusqu'à 40 heures après l'application du produit.

4. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (à savoir: matériel agricole) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière adéquate une protection satisfaisante ou supérieure.

Folpet 80 WDG, Phaltan 80 WDG, Folpet WG, ...

Folpet
 pomme
 Caries des fruits (MLO, v. 2776, Potentiel de risque: H0)

Organismes nuisibles / Utilisations

caries des arbres fruitiers à pépins
 rouilles tardives des pommes
 rouille tardive (poire)

Dosage

Concentration: 0,125%
 Dosage: 2 kg/ha

Mode d'attente

1 Semaine

Charges

1. Le dosage indiqué s'applique à un volume de hale foliaire de 20 000 m² par ha. Conformément aux instructions du mode d'emploi, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

2. SPN 2: Pour protéger les organismes aquatiques des végétaux liés à la culture, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger les organismes liés au ruisseau, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 5 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la culture et les divergences sont liées aux instructions de l'OBAV.

3. Travaillez soigneusement les zones de protection + une zone de protection jusqu'à 40 heures après l'application du produit.

4. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (à savoir: matériel agricole) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière adéquate une protection satisfaisante ou supérieure.

Delan WG, Dithianon 70 WG, Atollan, ...

Dithianon
 Poire à pépins
 Caries des fruits (MLO, v. 2776, Potentiel de risque: H0)

Organismes nuisibles / Utilisations

caries des arbres fruitiers à pépins

Dosage

Concentration: 0,125%
 Dosage: 2 kg/ha

Mode d'attente

0-5 Semaines

Charges

1. Le dosage indiqué s'applique à un volume de hale foliaire de 20 000 m² par ha. Conformément aux instructions du mode d'emploi, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

2. Travaillez soigneusement les zones de protection + une zone de protection jusqu'à 40 heures après l'application du produit.

3. SPN 2: Pour protéger les organismes aquatiques des végétaux liés à la culture, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger les organismes liés au ruisseau, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 5 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la culture et les divergences sont liées aux instructions de l'OBAV.

4. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (à savoir: matériel agricole) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière adéquate une protection satisfaisante ou supérieure.

5. Travaux effectués après la fin des travaux ne peuvent pas être effectués plus de 200 m par hectare de la substance active dithianon par parcelle et année.

▲ Merci d'avance pour votre participation !



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft,
Bildung und Forschung WBF

Agroscope

Changement d'homologation Fongicides

Andreas Naef, Anita Schöneberg, Sarah Perren

Etat 4.1.2024



Fongicides : extensions homologations

Produit	Numéro W	Matière active	Indication	Charges	Produit analogue
Myco-Sin (Andermatt Biocontrol)	W-5497	Argile sulfurique, extrait de prêle	Chute des feuilles due à Marssonina (effet partiel)	Délai d'attente: 3 semaines	Argolem (Agroline) W-5497-1



Fongicides : retrait en 2023

Produit	Substance active	Délai d'écoulement des stocks	Délai d'utilisation
Sérénade Max (Bayer)	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i>	31.07.2022	31.07.2023



Fongicides : autres modifications

Produit	Numéro W	Matière active	Modification
Ortiva (Syngenta)	W-5481-3	Azoxystrobine	Ne fait plus partie de l'assortiment de l'entreprise
Papyrus (Leu + Gygax)	W-7406-2	Pyriméthanil	Ne fait plus partie de l'assortiment de la société
Phoscap (Leu + Gygax)	W-7270	Phosphonate de potassium + captane	Ne fait plus partie de l'assortiment de la société
Rondo HG (Syngenta)	W-7422	Difénoconazole	Ne fait plus partie de l'assortiment de l'entreprise



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft,
Bildung und Forschung WBF

Agroscope

Changement d'homologation Insecticides/acaricides/ rodenticides

Barbara Egger

Etat 4.1.2024



Insecticides : nouvelles autorisations

Produit	Numéro W	Matière active	Culture	Ravageur	Dosage et utilisation	Charges (sélection)
Meginem Cold Andermatt Biocontrol	W 7549	<i>Heterorhabditis downesi</i>	Arboriculture	Otiorhynques	0,5 millions d'organismes/m ² Utilisation: 1 fois au printemps et 1 fois en automne	Uniquement contre les stades larvaires
Melonem Andermatt Biocontrol	W 7551	<i>Steinernema carpocapsae</i> : <i>Heterorhabditis</i> <i>bacteriophora</i>	Arboriculture	Effet partiel: hanneton commun	0,75 millions d'organismes/m ² Application: 2 fois avril - septembre	Uniquement contre les stades larvaires
Priapak Agroline Bioprotect	W 7543	<i>Trichopria drosophilae</i>	Fruits à noyau	Effet partiel: drosophile du cerisier	5000 -10000 Organismes/ha Application: à partir d'avril	Dissémination dans les zones où <i>Drosophila suzukii</i> est présente, à la fois dans les parcelles cultivées et en bordure de celles- ci.
Statuspak Agroline Bioprotect	W 7556	<i>Anastatus bifasciatus</i>	Arboriculture	Effet partiel: Punaise marbrée	1000 organismes/ha Application: juin - septembre	dans les zones périphériques et les haies à côté des vergers
Wormox Stähler Suisse SA	W 7580	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EG 2348)	Fruits à pépins Fruits à noyau	Tordeuses de la pelure Pieridae teigne des crucifères	1 kg/ha 0.8 kg/ha 0.8 kg/ha Utilisation: pré- ou post- floraison, mars - septembre	pH de la bouillie <8 Ne pas utiliser par temps froid



Insecticides/acaricides : extensions d'autorisation

Produit	Numéro W	Matière active (teneur en matière active)	Culture	Ravageur	Dosage et utilisation	Charges (sélection)
Audienz Omya (Suisse) AG	W-6020	Spinosad (44,2 %, 480 g/L)	Pêche/nectarine	Tordeuse orientale du pêcher	Concentration: 0,02 %. Dosage: 0.32 L/ha Application: BBCH 81-89 Délai d'attente: 3 semaines	Maximum 2 traitements par parcelle et par an.
Prev-AM Andermatt Biocontrol	W 7141	Huile d'orange (6 %)	Poire/Nashi	Psylles du poirier	4 L/ha Application: à partir de la postfloraison (BBCH 69)	Maximum 6 traitements par parcelle et par an.



Insecticides : autorisation de vente

Produit	Numéro W	Matière active	Produit de référence
Zofal R Stähler Suisse SA	W 5168-3	Huile de paraffine	Genol Plant



Produits avec délai de vente ou d'utilisation

Produit	Numéro W	Firme	Matière active	Catégorie de produits	Délai d'écoulement des stocks	Délai d'utilisation	Remarque
Milbeknock	W 7115	Belchim Crop Protection Switzerland GmbH	Milbemectine	Acaricide	21.02.2024	21.02.2025	Retrait du produit à la demande de l'entreprise. Seul le produit portant ce numéro W est concerné.
Vertimec Gold	W 7028	Syngenta Agro AG	Abamectine	Insecticide	-	30.11.2025	applications en plein champ retirées.



Autres modifications

Produit	Numéro W	Matière active (teneur en substance active)	Modification
Zenar Syngenta	W 4960	Tebufenpyrad	Ne fait plus partie de l'assortiment de la société



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft,
Bildung und Forschung WBF

Agroscope

Changement d'homologation herbicides et phytorégulateurs

Thomas Kuster

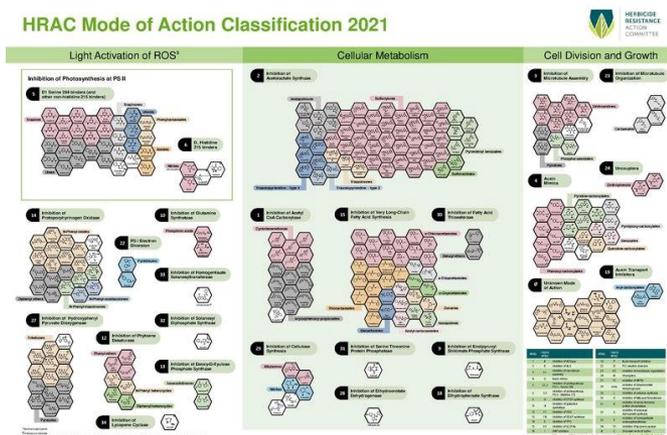
Etat 4.1.2024



Herbicides : nouveaux produits 2023

Produit	Société	Matière active	Remarques
Xenturion	Stähler	Fluazifop-P-butyl	Autorisation de vente, application analogue à celle du Fusilade Max

HRAC Mode of Action Classification 2021



Nouvelle classification des groupes de résistance (HRAC) : des chiffres au lieu de lettres



2,4-D : Information pour que des tierces personnes n'entrent pas dans la parcelle (update pour le changement d'homologation en 2021)

Dénomination commerciale: Duplosan KV-Combi [Version imprimable](#)

Index des produits phytosanitaires (version:04.01.2024)

Catégorie de produits:	Titulaire de l'autorisation:	Numéro fédéral d'homologation:
Herbicide	Syngenta Agro AG	W-6316
Substance:	Teneur:	Code de formulation:
Substance active: mécoprop-P	30.7 % 350 g/l	SL concentré soluble dans l'eau
Substance active: 2,4-D	14 % 160 g/l	

Application

A	Culture	Organismes nuisibles/Utilisation	Dosage	Charges
0	fruits à noyaux fruits à pépins	dicotylédones annuelles dicotylédones vivaces	Dosage: 2.5 - 3.25 l/ha	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

- OSAV : pas d'indication sur la manière dont la réglementation doit être mise en œuvre
- Un simple panneau devrait suffire
- Pas de contrôles prévus

7. Information pour que des tierces personnes n'entrent pas dans la parcelle.



Phytorégulateurs : changement de l'homologation en 2023

Produit	Firme	Matière active	Modifications
Gibbalin SL	Schneiter	Gibberelline+ 6-Benzyladénine	Pommier: Diminution de la roussissure, max. 4 applications à 10 jours d'interv. (BBCH69-72) Effets négatifs possibles sur la forme des fruits et la floraison suivante. ("Génériques" de Promalin, ATTENTION: à l'étranger, des indications supplémentaires sont parfois autorisées pour Promalin!)
Armicarb GHEKKO	Stähler, Andermatt Syngenta	Hydrogéo-carbonate de potassium	Nouveau nom de la matière active GHEKKO notifié comme étant en vente (autorisation de vente déjà accordée depuis 2021)
Dirager S	Omya	NAA	Ne fait plus partie de l'assortiment de la société, mais utilisation toujours autorisée (pas de délai d'utilisation)



Produits avec délai de vente ou d'utilisation

Produit	Frime	Matière active	Raison	Délai d'écoulement des stocks Période d'utilisation
Aucun produit actuellement				

Protection des sols agricoles

Frédéric Schlatter

Protection des sols agricoles



- ▲ Stratégie cantonale des surfaces d'assolement (SDA)
- ▲ Remodelage de terrain
- ▲ Divers

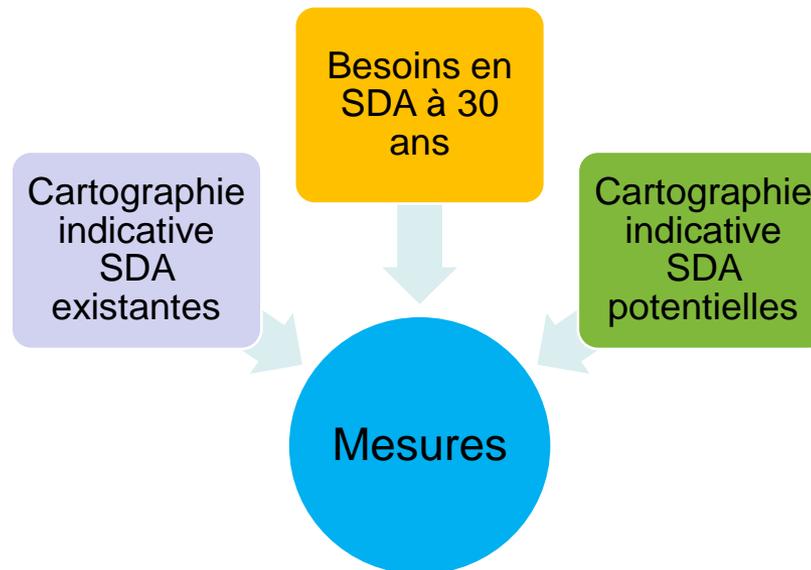
Protection des sols agricoles

▲ Surfaces d'assolement (SDA)

- 1988 Plan alimentaire suisse (PA90) pour une autosuffisance alimentaire en cas de perturbation des importations
 - -> CH = 438 460 ha «distribués» entre cantons
 - -> VS = 7350 ha
- 1992 1^{er} Plan sectoriel des SDA
- 2020 2^e Plan sectoriel des SDA
- En VS = principalement en plaine, arboriculture comprise

Protection des sols agricoles

- ▲ Stratégie du maintien du quota cantonal des SDA à long terme
 - Décision du Conseil d'État (30 août 2023) : le Centre de Compétences Sol (CCS-VS) est en charge d'établir une stratégie de maintien du quota des SDA à long terme
 - 3 axes principaux



Protection des sols agricoles

▲ Remodelage de terrain en zone agricole

- Situation actuelle
 - Selon étude SCA initiée en 2023 = 80 % des remblais n'ont pas apporté d'amélioration, voire ont diminué la fertilité du sol initial
- Module 3 de l'aide à l'exécution
 - « Construire en préservant les sols » :
Remodelages de terrain en vue de la revalorisation des sols (2024) en consultation
- Révision LC/OC : proposition de procédure simplifiée pour l'apport de terre végétale (pas de mise à l'enquête pour épandage < 30 cm)



Protection des sols agricoles

▲ Divers

- Bodenmessnetz ([Humidité des sols – Accueil \(bodenmessnetz.ch\)](https://www.bodenmessnetz.ch))
 - ▲ Nouvelle station à Vouvry
- Informations disponibles sur le site internet SCA
 - ▲ Infos SDA (<https://www.vs.ch/web/sca/surfaces-d-assolement>)
 - ▲ Infos utiles sur les bases légales à propos des remodelages de terrain
 - ▲ Autres infos générales sur les sols (test VESS, etc.)
- Importance de la sensibilisation et communication à la thématique de préservation de la ressource sol
 - ▲ Conférence sol et aménagement du territoire (juin 2023)
 - ▲ Communication aux politiques (novembre 2023)
 - ▲ Echanges réguliers avec l'AVE (voir magazine de décembre 2023)

Politique agricole fédérale et cantonale

Laurent Favre

Processus développement de l'espace rural PDER

▲ Objectifs

- Harmoniser les usages multifonctionnels
- Maintenir une capacité de production
- Conserver les ressources naturelles
- Équiper les exploitations face aux enjeux futurs

▲ Déclencheurs

- Producteurs, Communes, Régions

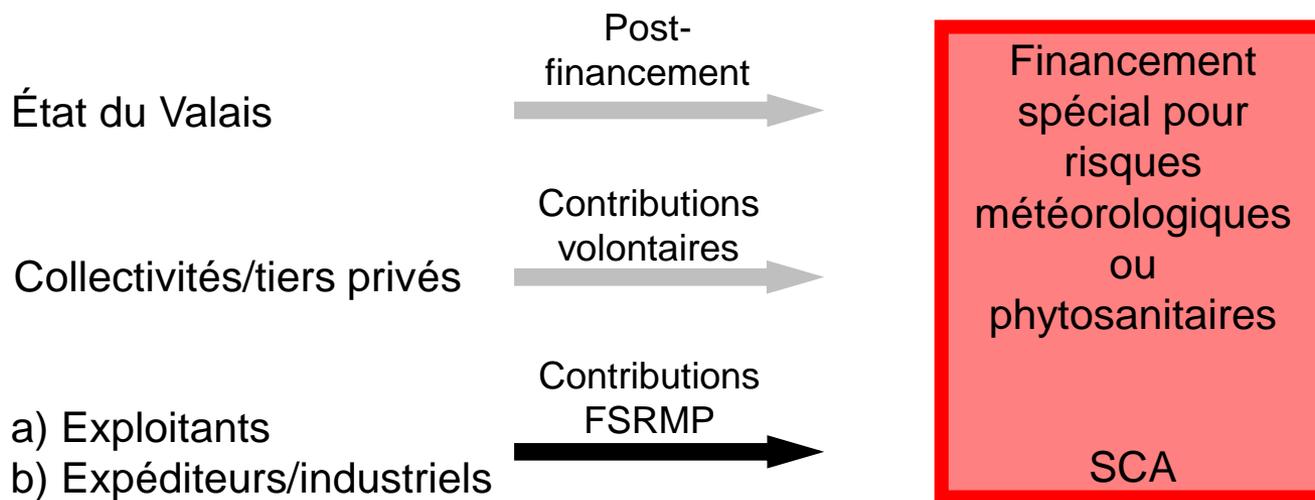
▲ Actualité

- Fully (début 2024)
- Vétroz (début 2024)
- *Martigny, Saxon, Leytron, Sion, Sierre (en discussion)*

Financement spécial pour risques météo. ou phyto.

▲ Modification loi cantonale sur l'agriculture

- Acceptation par le Grand Conseil (16 novembre 2023)
- 124 voix pour, 1 voix contre (première lecture)
- Apport initial 1 million de francs par l'État
- Échéance délai référendaire : 11 mars 2024



Financement spécial : règlement du Conseil d'État

▲ Cercle des assujettis

- Les exploitants déclarés de cultures fruitières ou maraîchères
- Les expéditeurs et les industriels qui commercialisent ou transforment des fruits et légumes

▲ Montants perçus

	Surface (ha)	Production (tonnes)	Contribution à la surface (ct/ m ²)	Contribution à la production (ct/ kg)	Total (CHF/ année)
Abricot - coteau	350	4'000	4	0.5	160'000.-
Abricot - plaine	350	4'000	3	0.5	125'000.-
Fruits à pépins	1'300	40'000	1.5	0.15	255'000.-
Cerise, prune/ pruneau	60	1'000	1.5	0.3	12'000.-
Autres fruits	60	1'000	-	-	-
Légumes	220	7'500	-	-	-

Fonds financement spécial

▲ Étapes suivantes

- Mise en place du processus de facturation
- Assurance gel 2024 (abricot)
- Nouvelle ordonnance sur l'assurance récolte (2025)

Grêle 2023

▲ Déroulement

24 juillet	Grêle
Août	Contact SICT <i>Fonds cantonal pour les victimes de dommages non assurables</i>
8 septembre	Décision du Conseil d'État
30 septembre	Réception des formulaires pour traitement
30 novembre	Réception pièces justificatives production 2023 pour traitement
22 décembre	Décisions d'indemnisation et communication

▲ Soutien **3 726 388 francs**

52 producteurs →



Paievements directs

▲ Saisie internet des données agricoles

- Ouverture du **12 février au 13 mars**

▲ Actualisation de vos données

- Si la variété n'est pas dans la liste
 - Utiliser le code «nouvelle variété», 1000, 2000, 3000, 4000, 5000 en fonction de l'espèce
 - Envoyer le nom de la variété à sca-oca@admin.vs.ch, un code sera créé et la modification effectuée
- Corriger également les années de plantation et les distances de plantation
- **Primordial pour l'estimation des récoltes**



Politique fédérale

- ▲ Mise en consultation du «mini-paquet» de la PA22+
- ▲ Aspects économiques et sociaux de la durabilité
 - *Encouragement de l'assurance récolte*
 - Couverture sociale obligatoire
 - Promotion de la numérisation
 - Fusion des contributions pour la mise en réseau et des contributions à la qualité du paysage



Politique fédérale : assurance récolte

▲ Points clés

- Nouvel instrument selon l'art. 86b P-Lagr
- Risques couverts : sécheresse et gel touchant plusieurs régions
- Réduction des primes : max. 30 %
- Franchise : min. 15 %
- Condition pour l'agriculteur : fourniture des PER
- Introduction au 1^{er} janvier 2025, instrument limité à 8 ans

▲ Bases

- Les contributions pour la réduction des primes sont transmises aux agriculteurs par l'intermédiaire des assureurs
- L'OFAG conclut un contrat avec les assureurs



Politique fédérale (circulaire 2023/03 OFAG)

- ▲ Aides financières à la plantation et surgreffage de variétés robustes de pommes
 - En vigueur depuis le 1^{er} novembre 2023
 - Documents et informations : site internet de l'office
 - Envoi des demandes complètes : sca-oca@admin.vs.ch
 - La plantation ou le surgreffage des arbres ne peut pas se réaliser avant que les décisions d'octroi des aides financières n'aient été rendues. **Aucune aide financière n'est accordée si cette disposition n'est pas respectée.**
 - Délai de traitement des aides : maximum 3 mois

Politique fédérale (améliorations structurelles)

▲ Aides financières (minimum 2500 m² surface nette)

- Base

Contributions	Fr./ha*	Remarques
Fédérales	14 000	Dès 2031, 7000 francs/ha
Cantonaux	7 000	
Crédit d'inv.	7 000	Sans intérêts, remboursable

- Plantation et installation de soutien

Contributions	Fr./arbre	Remarques
Plantation	5	Coûts de travail et de machines
Installation	2	Matériel, coûts de travail et de machines

Les aides ne doivent pas dépasser 85 % des coûts imputables

*surface nette

Politique fédérale (améliorations structurelles)

▲ Stations de remplissage et de lavage (coll. et ind.)

Contributions	% <u>ou</u> montant	Remarques
Fédérales	max. 5000.-	Forfait en fonction des installations
Cantoniales	25 %	

▲ Filets anti-grêle et anti-insectes

Contributions	%	Remarques
Fédérales	50 %	Uniquement crédit
Cantoniales	30 %	Forfait

Avenir de la filière valaisanne des fruits et légumes - Stratégie 2030

Laure Vogeleisen et Sébastien Besse

Présentation

▲ Introduction

- Le système agro-alimentaire international

▲ Contexte national et politiques publiques fédérales

- Marchés agricoles, environnement, alimentation, aspects sociaux
- La politique agricole fédérale

▲ Le secteur valaisan des fruits et légumes

- Défis à moyen-long terme
- Vision pour l'avenir du secteur (proposition)
- Objectifs et mesures (principales orientations)

▲ Suite de la démarche

Introduction

Le système agro-alimentaire international

Le système agro-alimentaire international

- ▲ **Amélioration notable de la sécurité alimentaire** dans la période d'après-guerre
- ▲ De 1961 à 2000
 - Augmentation de la population mondiale de 98 %
 - Augmentation de la production alimentaire de 146 %
 - **Augmentation de la production alimentaire/habitant de 24 %**
 - Rendements des cultures ayant plus que doublés (intrants et sélection végétale)

Source: Résumé technique, Groupe technique intergouvernemental sur les sols, FAO, Rome 2016



Le système agro-alimentaire international ...

Responsable /
Acteur de ...

Système
alimentaire
mondial

Vulnérable
à ...

Gaspillage
alimentaire

50 % de la
population
souffre d'une
forme de
malnutrition

Concentration
extrême du marché
(amont-aval) entre
quelques
entreprises
multinationales

Impacts
environnementaux
(GES, déforestation,
prélèvements en eau,
perte de sol, de
biodiversité,...)

Changement climatique

Tensions
économiques-
géopolitiques-
sanitaires

... est un système au bord de la rupture !

Contexte national et politiques publiques fédérales

Contexte national - Économie

▲ Accords de libre-échange et protection douanière

- Cycle de Doha
- Accords avec le Mercosur ? l'Inde ?
- Accords avec l'UE

▲ Paiements directs (PDir)

- PA 2014-2017 → +30 % de contributions (2,8 md/an moyenne 2014-2021)
- Moyenne des PDir / exploitations : Valais dans les 3 derniers
- 34 % des PDir sont régionalisés
- Part des PDir dans le CA des exploitations de F&L : 1-7 %

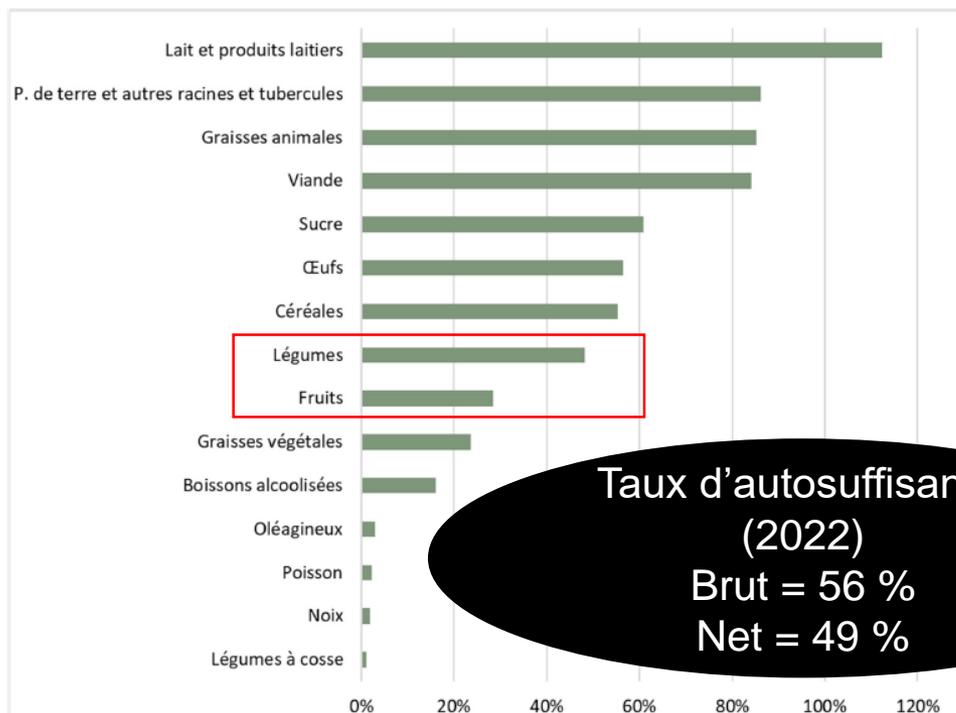
Contexte national - Économie

▲ Sécurité alimentaire et balance commerciale

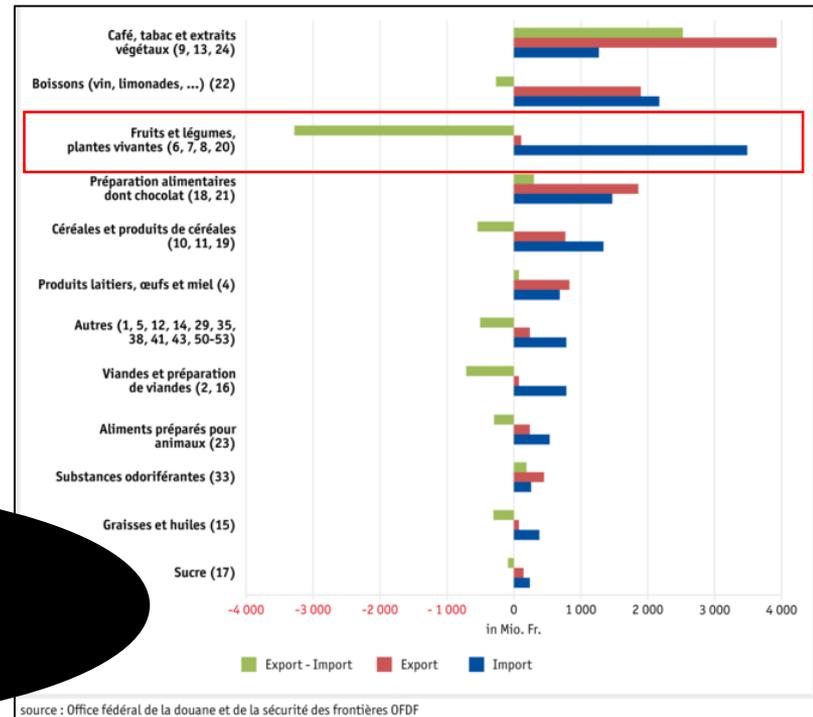
Le Conseil fédéral s'est fixé pour 2050 l'objectif suivant : une production nationale diversifiée et un taux d'autosuffisance net supérieur à 50 %.

Source : Rapport «Orientation future de la politique agricole»

Figure 3 : taux d'autosuffisance brut dans différentes denrées alimentaires en 2020



Sources: OFS, Agristat

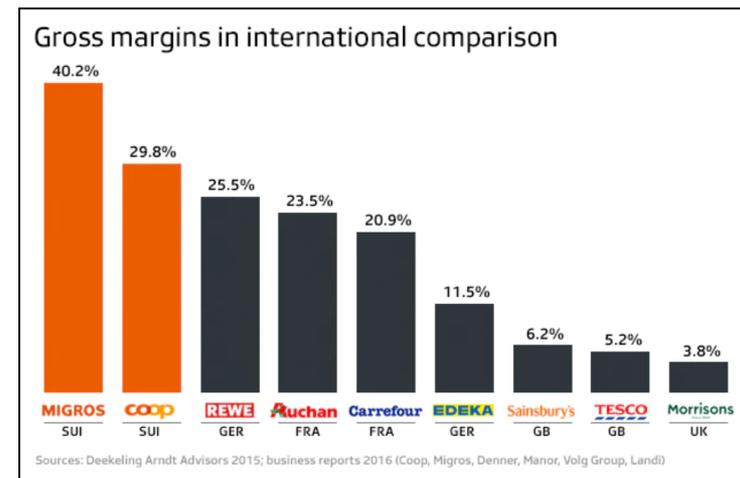
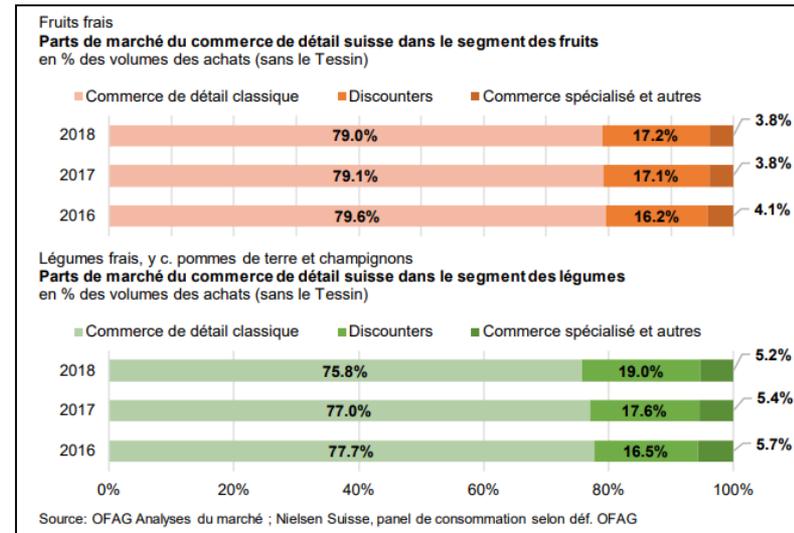


source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Contexte national - Économie

▲ Vente de F&L

- Poids commercial de Migros/Coop
- Prix : prix départ Valais de l'abricot restés inchangés entre 2010 et 2022 (+0,10 fr. en 2023)
- Répartition des marges/de la VA : enquêtes et articles, dépôts de motions/postulats/initiatives
- Actions (55 % de la production d'abricots...)
- Absence de contrats
- Labels
- Normes, exigences

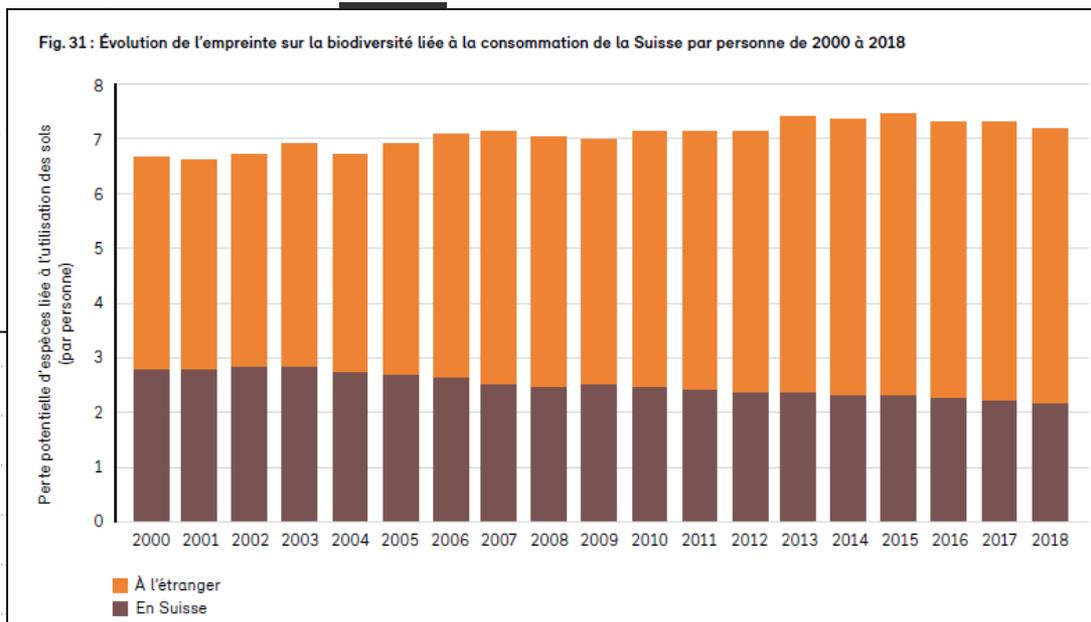
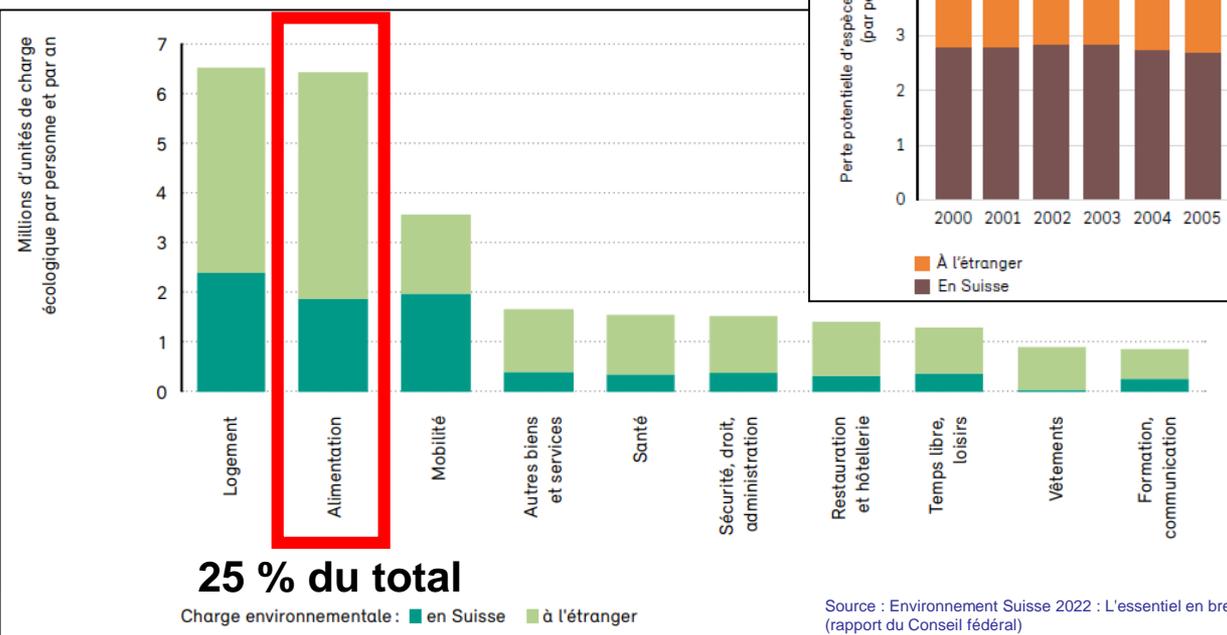


Contexte national - Environnement

▲ Suisse

- Accord de Paris : -50 % de GES d'ici à **2030/1990**
- Autre objectif : 0 émission de GES d'ici à **2050**

75 % de l'impact environnemental d'un Suisse est généré à l'étranger.



Source : Biodiversité en Suisse : Etat et évolution (2023), (rapport de l'OFEV)

Contexte national - Environnement

▲ Sol

« *D'ici à 2030, la consommation de sol est réduite d'un tiers par rapport à 2020. À partir de 2050, le sol n'enregistre plus de perte nette.* » Source : «Stratégie Sol Suisse, SDD 2030»

- Plaine du Rhône : 70 % de la population + plupart des activités économiques (6 % du territoire cantonal)
- Si pas de ralentissement → urbanisation totale de la plaine d'ici un siècle

▲ Eau

- Quantité, qualité

▲ Biodiversité

- Recul «drastique» Source : Biodiversité en Suisse : Etat et évolution (2023), (rapport de l'OFEV)
- **Coût de l'inaction face à la perte de biodiversité ne cessant d'augmenter : 14 à 16 milliards de francs/an en 2050**
- **Défi pour les cultures spéciales car : PDir trop peu intéressants financièrement + intégration de mesures difficiles à cause de la forte mécanisation et de l'utilisation de PPh**



Contexte national - Environnement

▲ Triple défi

- Changement climatique
 - Baisse des PPh
 - Maladies et ravageurs
- ▲ Plan d'action fédéral « visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires » → réduction **de 50 % des risques**
- ▲ Un des objectifs intermédiaires : l'**utilisation** de PPh **présentant un potentiel de risque particulier** est réduite **de 30 % d'ici 2027** par rapport à la période 2012-2015.

Problèmes

Depuis 2005, 208 substances actives ont été interdites, 93 nouvelles ont été homologuées. Le nombre d'autorisations en cas d'urgence a été multiplié par 4 entre 2018 et 2022.



Contexte national - Environnement

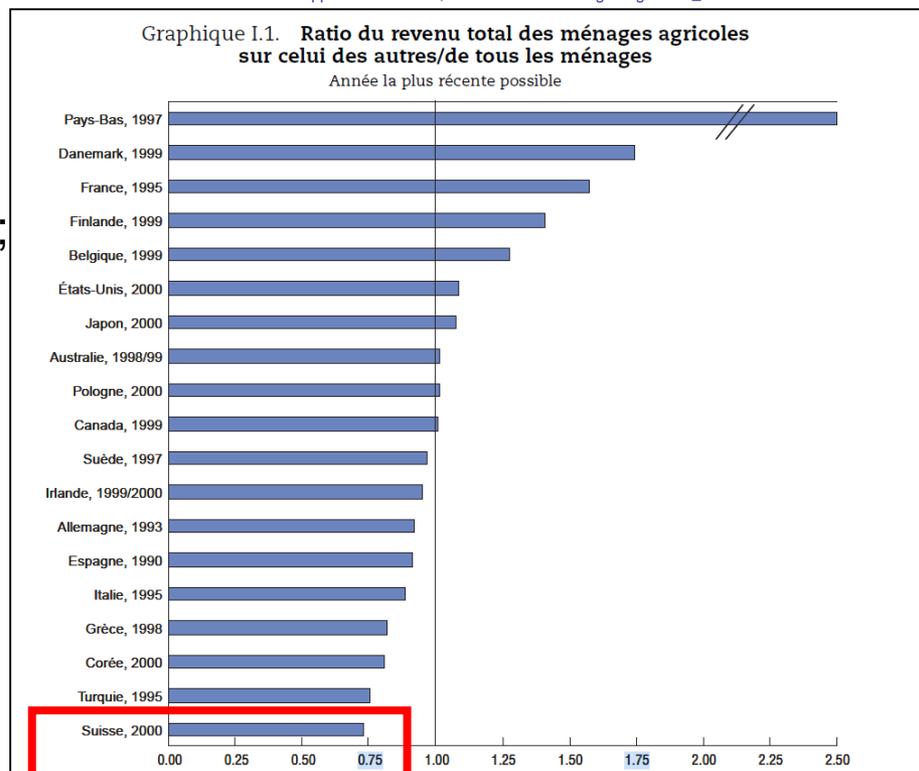
- ▲ Mise en œuvre du plan d'action Produits phytosanitaires : rapports annuels
- ▲ **Rapport 2020** : il a été constaté que dans les cultures fruitières, les mesures de réduction de l'emploi de fongicides n'avaient été mises en œuvre que sur 3 % des surfaces (contre 10 % en viticulture), car « ***la réduction de l'emploi de fongicides et d'insecticides semble constituer un trop grand risque pour les producteurs*** »
- ▲ **Rapport 2023** : il est constaté que « ***L'abandon de produits phytosanitaires efficaces dans certaines cultures et l'apparition de nouveaux organismes nuisibles, surtout dans les cultures spéciales, conduisent à une multiplication des problèmes phytosanitaires impossibles à résoudre avec les moyens à disposition.*** »



Contexte national - Social

- ▲ Personnes actives dans l'agriculture suisse 1920 = 25 % de la population ; 2018 = moins de 3 %.
- ▲ 55 % des exploitants agricoles ont plus de 50 ans en 2022
- ▲ Les travailleurs agricoles ne sont pas soumis à la Loi fédérale sur le travail (temps de travail, heures suppl., vacances...) → contrats-types de travail cantonaux + CCT en Valais

Source : Rapport OCDE 2003, Le revenu des ménages agricoles_PROBLÈMES ET RÉPONSES



	En moyenne entre 2018 et 2020		
	Plaine	Colline	Montagne
Part des exploitations qui atteignent le salaire de référence	39 %	24 %	14 %

Source : «Orientation Future de la Politique Agricole» (2022)

«Ainsi, une part importante des entreprises a montré qu'il était possible, grâce à une gestion efficace, d'atteindre le niveau de revenu visé par la loi.»

- ▲ Problématique de la main d'œuvre : compétition entre secteurs et entre cantons

La politique agricole fédérale

▲ Objectifs de **durabilité** et de **résilience**

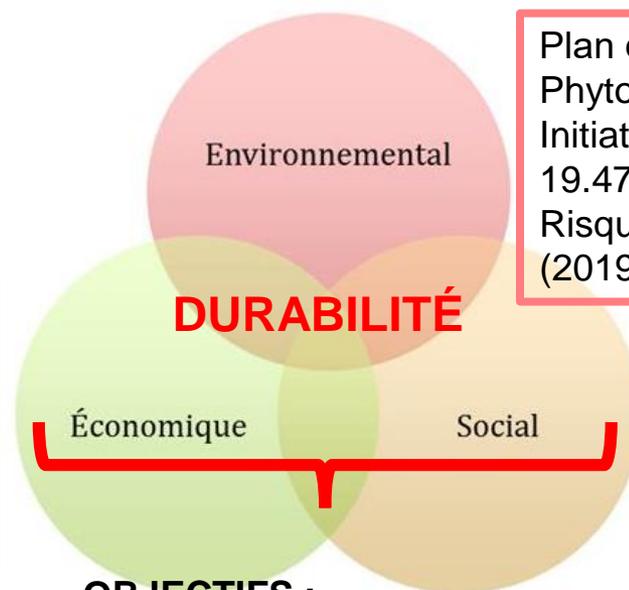
Rapport : « *Orientation future de la Politique Agricole* » (2022)

Projection de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses à l'horizon 2050

- *L'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses sont leaders à l'international dans l'utilisation des **technologies** respectueuses de l'environnement*
- *La **production intérieure** est > 50 %*
- *La **productivité** du travail a augmenté de 50 %*

- Les **émissions de GES** ont diminué d'au moins 40 %
- Les **flux d'éléments fertilisants** ont été largement optimisés.
- Les **pertes alimentaires** ont diminué de 3/4
- La population a une **alimentation saine, équilibrée et durable**.

Plan d'action Produits Phytosanitaires (2017) + Initiative parlementaire 19.475 «Réduire le Risque des Pesticides» (2019)



OBJECTIFS :

Prix/Valeur ajoutée ? Marché ? Conditions de travail ? Emploi ? Successions ? Coûts sanitaires

Comparaison - Contexte politique européen

- ▲ UE : PAC 2023-2027 approuvée fin 2021
(→ PSN : Plans Stratégiques Nationaux)

▲ 10 grands objectifs

- ▲ assurer un revenu équitable aux agriculteurs
- ▲ améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire
- ▲ soutenir le renouvellement des générations
- ▲ dynamiser les zones rurales
- ▲ renforcer la compétitivité
- ▲ agir contre le changement climatique
- ▲ protéger l'environnement
- ▲ préserver les paysages et la biodiversité
- ▲ garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé
- ▲ encourager les connaissances et l'innovation



- ▲ Remarque
Cela n'empêche pas les agriculteurs européens de manifester dans la rue en ce moment (cf. Allemagne, Pays-Bas, France...).

Le secteur valaisan des fruits et légumes

Vision, objectifs et mesures

Les défis à moyen-long terme

- ▲ La sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique
- ▲ Le revenu du travail des producteurs (salaire) et la rentabilité des exploitations (investissements)
- ▲ L'impact environnemental du système agro-alimentaire (produits phytosanitaires, gaspillage alimentaire)
- ▲ La disparition des surfaces agricoles
- ▲ Le faible soutien de la politique agricole fédérale
- ▲ Le rapprochement avec les citoyens et les consommateurs



Définition d'une stratégie

▲ La stratégie pour le secteur valaisan des fruits et légumes doit s'orienter sur

- Les **objectifs fixés** par les autorités fédérales et cantonales
- Les **défis identifiés** par le secteur
- Un **partage équitable des responsabilités et des risques** entre toutes les parties prenantes
- La **cohérence** des objectifs et mesures proposées avec la réalité du terrain

Le secteur valaisan des fruits et légumes

▲ VISION 2030

«Une production valaisanne de fruits et légumes résiliente et durable par la création de valeurs économiques, sociales et environnementales, pour contribuer quantitativement et qualitativement à la sécurité alimentaire nationale.»

PROVISoire

Présentation des 15 objectifs

- 10- Préserver la ressource « sol »
- 11- Préserver la ressource « eau »
- 12- Promouvoir la biodiversité et un paysage de qualité
- 13- Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- 14- Assurer l'adaptation du secteur dans un contexte de changement climatique
- 15- Diminuer le gaspillage

ENVIRONNEMENT

- 1- Développer la résilience financière des exploitations
- 2- Assurer une répartition équitable de la valeur ajoutée et des risques au sein de la filière
- 3- Renforcer la capacité concurrentielle du secteur
- 4- Développer de nouveaux débouchés et renforcer l'identité spécifique des productions valaisannes
- 5- Protéger la production indigène

ÉCONOMIQUE

SOCIAL

- 6- Renforcer et attirer le capital humain en agriculture
- 7- Orienter le consommateur vers des choix de consommation durables
- 8- Renforcer la recherche agronomique et sa vulgarisation
- 9- Encourager l'innovation

Orientations principales

▲ Comment répondre prioritairement aux défis identifiés ?

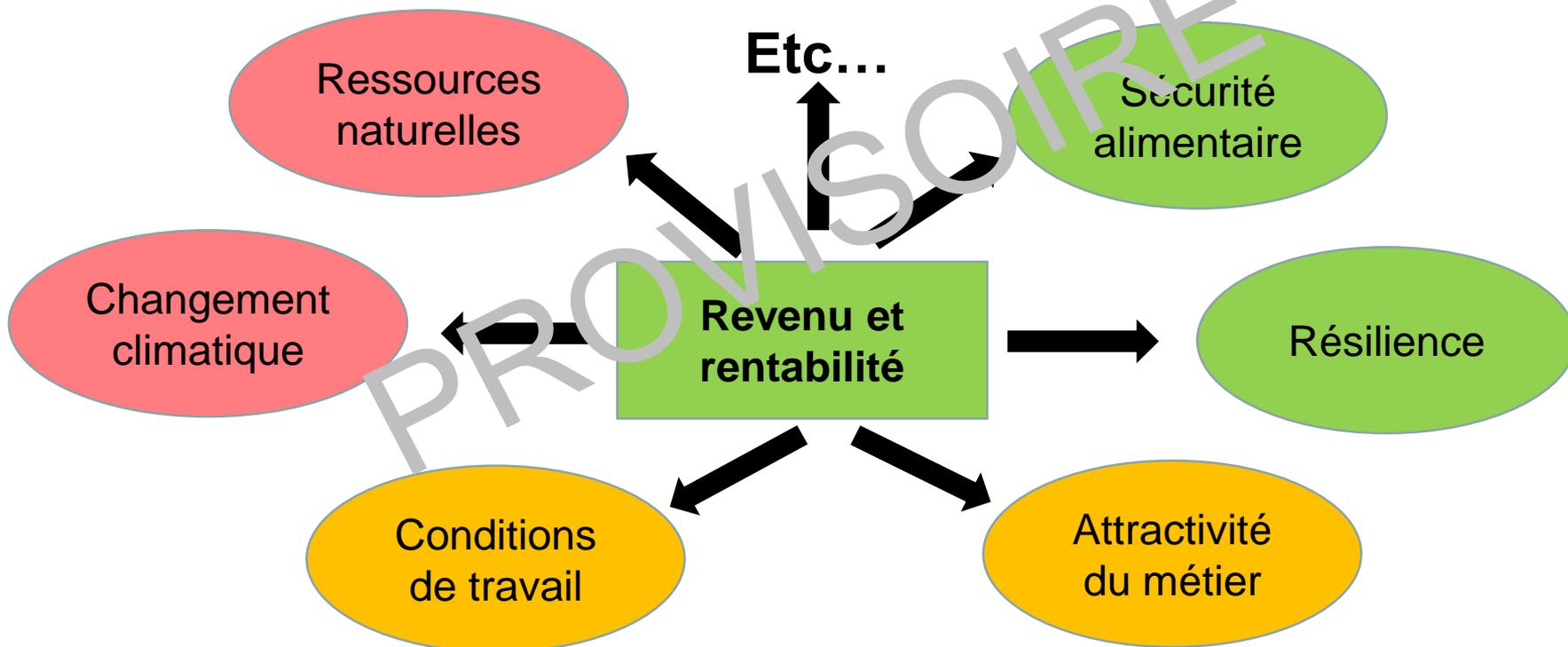
- Orientation 1 : le marché (revenu des producteurs/ rentabilité des entreprises)
- Orientation 2 : la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Orientation 3 : l'adaptation au changement climatique
- Orientation 4 : le renforcement de la cohésion au sein de la filière



Marché

Le marché

- Le revenu du travail des producteurs (salaire) et la rentabilité des exploitations (investissements)



Un revenu adéquat et une bonne rentabilité facilitent, voire garantissent l'atteinte d'autres objectifs clés

Le marché

▲ Le Conseil fédéral affirme

- «Dans l'ensemble, il est urgent d'agir pour changer le système alimentaire d'ici à 2050, surtout dans les domaines de l'approvisionnement du pays, de l'environnement, de la création de valeur dans l'agriculture et de la consommation.»

▲ La Confédération a défini des objectifs ...

- Contraignants pour les agriculteurs (réduction des risques liés aux PPh)
- Laissés à l'action volontaire et responsable des parties prenantes
 - Commerces et consommateurs (gaspillage alimentaire; alimentation saine, équilibrée et durable)
 - Confédération (sécurité alimentaire)



Le marché

▲ Objectifs : un marché qui favorise ...

- ... un **revenu comparable** au salaire de référence pour les producteurs
- ... une **rentabilité des exploitations suffisante**
(= capacités d'investissement importantes au vu des défis comme le changement climatique, la réduction des PPh, etc...)
- ... **l'atteinte des objectifs fédéraux**

▲ Comment atteindre ces objectifs ?

- Mise en place d'une **politique publique fédérale agro-alimentaire** qui fixe légalement des conditions-cadres pour le marché

Le marché

- ▲ Propositions de conditions-cadres pour le marché
 - Assurer un prix juste pour tous les acteurs
 - Répartition équitable des risques
 - Incitation à la consommation de produits sains et durables
 - Mesures spécifiques pour les produits de première nécessité (accès à l'alimentation)

PROVISOIRE

Le marché

- ▲ Une politique publique fédérale agro-alimentaire pour encadrer le marché
 - Assurer un prix juste pour tous les acteurs
 - Mettre en place un **Observatoire des Prix et des Marges** (plateforme internet <https://www.donnees-agrimarche.ch> en cours de construction par l'OFAG)
 - Imposer la **transparence des marges** sur les produits de première nécessité
 - Fixer les **marges maximales et leur répartition** entre les différents acteurs (produits de première nécessité)
 - **Imposer légalement un prix à la production** > prix plancher basé sur les coûts de production, les capacités d'investissement requises et les risques encourus

Le marché

- ▲ Une politique publique fédérale agro-alimentaire pour encadrer le marché
 - Répartition équitable des risques
 - Développer la **contractualisation écrite**
 - Convenir de **garanties d'achat à long terme** afin de réduire les risques pour les producteurs (cultures pérennes)

PROVISoire

Le marché

- ▲ Une politique publique fédérale agro-alimentaire pour encadrer le marché
 - Incitation à la consommation de produits sains et durables
 - **Intégrer les coûts cachés au prix de vente des aliments** tout en rendant une alimentation saine accessible à tous
 - ▲ Intégrer les coûts cachés au prix des aliments (coûts cachés liés aux GES, à la santé, etc...)
 - ▲ Accessibilité : redistribution des coûts cachés à 100 % sur les produits qui répondent aux objectifs fixés par la Confédération (sécurité alimentaire, durabilité, etc...) afin de baisser leur prix
 - ▲ Conséquence recherchée : les produits indigènes, sains et durables sont moins chers

Le marché

- ▲ Une politique publique fédérale agro-alimentaire pour encadrer le marché
 - Mesures spécifiques pour les produits de première nécessité
 - (transparence des marges et répartition)
 - Augmentation des paiements directs pour l'objectif de sécurité alimentaire sur les produits de première nécessité lorsque le taux d'autosuffisance est $< 50\%$

PROVISoire



Source: entomologytoday.org

Réduction des risques liés à l'utilisation de produits phyto

La réduction des risques liés aux PPh

▲ Enjeux

- Initiative parlementaire 19.475 : réduction de 50 % des risques
- Retrait de matières actives
- Arrivée de maladies et ravageurs émergents

▲ Objectif : réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 %



La réduction des risques liés aux PPh

- ▲ Mesures visant à soutenir la réduction des risques PPh
 - Mise en place de **conditions-cadres pour une transition acceptable**
 - Accélérer le processus d'homologation des produits phytosanitaires
 - Ne pas retirer de matières actives s'il n'existe pas de stratégie alternative efficace
 - **Soutien renforcé à la recherche** de solutions alternatives
 - Priorisation de cette thématique au niveau d'Agroscope et augmentation des budgets correspondants
 - Autoriser les approches innovantes de lutte biologique à l'aide d'antagonistes (parasitoïdes)



La réduction des risques liés aux PPh

- ▲ Mesures visant à soutenir la réduction des risques PPh
 - **Inciter les producteurs à réduire les risques** liés aux PPh
 - Proposer des mesures réalisables en lien avec la politique des paiements directs (se faire conseiller par des personnes qui connaissent les cultures spéciales)
 - Adapter le montant des contributions aux systèmes de production
 - **Soutien financier renforcé** aux exploitations via les améliorations structurelles
 - Équipements et infrastructures : place de lavage, appareil de traitement, incorporateur, couvertures, etc...
 - Capital-plant (variétés robustes)

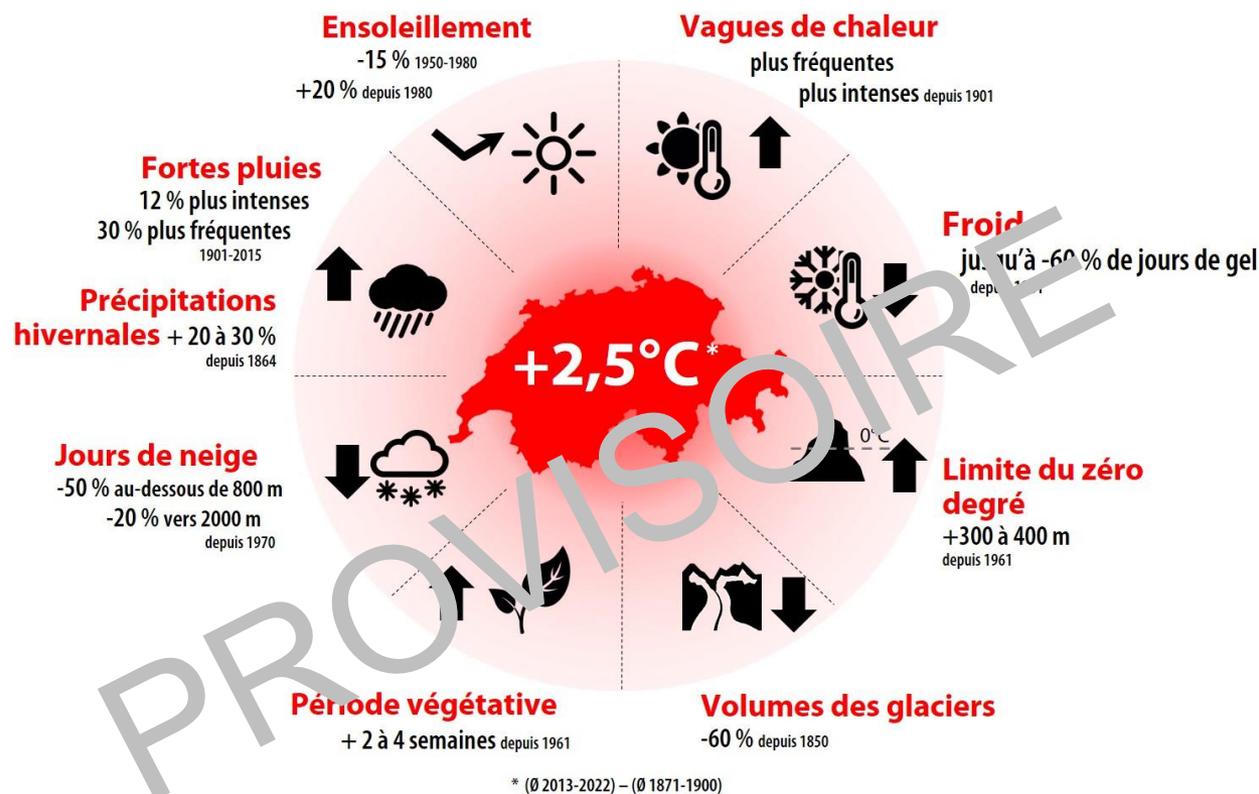




Source : SCA OCA

Changement climatique

L'adaptation au changement climatique



- ▲ Augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes
- ▲ Augmentation du risque de pertes de récolte

L'adaptation au changement climatique

- ▲ Les cultures fruitières et maraîchères sont particulièrement **exposées** et **vulnérables** au dérèglement climatique
- ▲ Objectif : augmenter la résilience de la production
- ▲ Principe : une répartition des charges financières liées à la gestion de ces risques doit incomber à l'ensemble de la collectivité



L'adaptation au changement climatique

▲ Mesures d'adaptation

- **Étude de l'impact du changement climatique** à moyen-long terme en Valais
 - Prof. Dr. Martine Rebetez, climatologue, UniNE et WSL
 - Réalisation en 2024-2025
 - Focus sur les cultures spéciales (évolution des zones de production favorable, évolution du contexte phytosanitaire, etc...)
- Étude sur les **possibilités de diversification** de la production
 - Analyse préliminaire en cours OCA
 - Aspects climatiques, économiques et phytosanitaires
 - Essai mis en place sur le domaine de Châteauneuf dès 2025



L'adaptation au changement climatique

▲ Mesures d'adaptation

- **Mise en œuvre du fonds de financement spécial** pour les risques météorologiques et phytosanitaires (2024)
- **Adaptation des infrastructures** - Améliorations structurelles
 - Soutien OAS adapté pour 2024 (filets anti-grêle en particulier)
 - Perspectives
 - ▲ Loi climat adoptée par le Grand Conseil le 14 décembre 2023 avec la création d'un Fonds climat doté de 100 millions de francs
 - ▲ Référendum annoncé
 - ▲ **Sans Fonds climat, les mesures d'adaptation au bénéfice de l'agriculture ne pourront pas être financées** (filets de protection, approvisionnement en eau, programme de reconversion, etc...) !





Source : Internet

Cohésion au sein de la filière

Le renforcement de la cohésion au sein de la filière

- ▲ Plus la filière est unie, plus elle peut influencer les décisions politiques et défendre ses intérêts



FRUITS
ET LÉGUMES
DU VALAIS



Schweizer Obstverband
Fruit-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta

PROVISIOIRE

Le renforcement de la cohésion au sein de la filière

▲ Propositions de mesures

- Équilibre du marché et valeur ajoutée
 - Régulation du marché (offre) en **renforçant la collaboration/coordination** entre les commerces/ transformateurs et avec les producteurs (objectifs de surfaces, etc...).
 - Régulation du marché (offre) en **utilisant au mieux les synergies** possibles entre le marché frais et l'industrie de transformation
 - **Capitaliser sur une marque forte** pour une meilleure visibilité et valorisation des produits : Marque Valais
 - Définir une **stratégie spécifique** pour les produits phare/exclusifs tel que l'abricot



Le renforcement de la cohésion au sein de la filière

▲ Propositions de mesures

- Défense professionnelle
 - **Relayer de manière convaincante les revendications** de la production valaisanne au niveau national (OFAG et FUS)
 - **Sensibiliser les professionnels** actifs dans le domaine des fruits et légumes
 - **Sensibiliser les consommateurs**
 - **Renforcer la communication** comme outil de défense professionnelle

Suite de la démarche



Suite de la démarche

- ▲ Finalisation du rapport «Avenir de la filière valaisanne des fruits et légumes - Stratégie 2030»
 - Consolidation interne Oarbo/IFELV
 - Relecture par divers partenaires (SCA, experts, Agroscope, etc...)

- ▲ Rédaction d'un rapport de synthèse «tout public» (y c. traduction en allemand). Consultation des membres de l'IFELV

- ▲ Validation formelle (comité IFELV/Oarbo)

- ▲ Publication/communication



Divers

Séminaire national des fruits à noyau - BernEXPO

4 et 5 décembre 2024

Save the date



Information de la FUS

- Cerises
- Abricots
- Pruneaux
- Les défis pour la production de fruits à noyau avec entre autres ceux liés aux retraits des produits de protection des plantes
- Les défis de la commercialisation
- Différents aspects et informations à l'international

Le programme est en préparation avec des représentants de toutes les régions. Une place importante sera aussi donnée à l'abricot.

- Traduction de l'intégralité des exposés
- Toutes les présentations seront aussi en français



Source : FUS



Merci de votre attention

